



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **31 mars 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **25 mars 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

David LAÏB, Mustapha USTA

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Objet :

Ecole O. Cartailhac - Autorisation demande de subvention Aides à l'investissement Métropole 2022

V_DEL_220331_2

Rapport de Monsieur MOINE,**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil de la Métropole du 24 janvier 2022 a adopté une délibération relative à la mise en place d'une nouvelle aide en investissement à destination des communes de son territoire pour les aider à répondre aux défis écologiques et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés.

Le développement urbain du secteur Carré de Soie et la réalisation du PAE Tase, PUP Gimenez et PUP Karré, soit plus de 1400 logements, a amené la commune à programmer la construction de deux nouvelles écoles de 15 classes au sud de la commune pour répondre à l'augmentation de sa population et au besoin d'équipements publics.

L'école Katherine Johnson a été mise en service à la rentrée 2021 et les études de conception pour le projet de l'école Cartailhac situé dans le secteur Tase sont en cours de finalisation.

La conception de ce projet s'inscrit dans des objectifs environnementaux répondant aux exigences BEPOS E3 en anticipation de la future réglementation environnementale (RE2020). En particulier, il développe le recours aux énergies renouvelables avec une installation photovoltaïque en toiture et de la géothermie sur nappe pour le chauffage.

La réalisation des travaux de construction de l'école Cartailhac peut bénéficier d'une subvention dans le cadre des projets éligibles de l'appel à projets 2022 de la Métropole qui vise notamment les travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'écoles.

Le plan de financement est le suivant :

Coût opération TTC	14 400 000 €
TVA	2 400 000 €
Coût opération HT	12 000 000 €
DSIL Phase Etudes	1 015 000 €
DSIL Phase Travaux	1 500 000 €
Fonds de Chaleur GrandLyon	64 816 €
Reste à charge pour la ville	9 420 184 €

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à solliciter la subvention pour la construction de l'école O. Cartailhac dans le cadre de l'appel à projets 2022 de la Métropole au taux maximum délibéré par la Métropole et à signer tout document relatif à cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220331-V_DEL_220331_2-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention pour la construction de l'école O. Cartailhac dans le cadre de l'appel à projets 2022 de la Métropole ;

Entendu le rapport présenté le 31 mars 2022 par Monsieur Philippe MOINE, cinquième adjoint, délégué au Cadre de vie, à la Proximité, aux Travaux, au Patrimoine bâti et aux Grands projets ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à solliciter la subvention pour la construction de l'école O. Cartailhac dans le cadre de l'appel à projets 2022 de la Métropole au taux maximum délibéré par la Métropole et à signer tout document relatif à cette demande.

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 41
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 31 mars 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#